POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION, DU TRAVAIL
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
en charge du numérique

La Ministre

ANNEXE 2
PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT N°9

ETABLISSEMENT : **LYCEE DIADEME – TE TARA O MAI'AO**

Réuni le : Mardi 16 novembre 2021

Heure de début de séance : 17h14 Heure de fin de séance : 18h37

	NOM PRENOM	QUALITE
Président de séance	M. BEUCHOT Philippe	Proviseur
Secrétaire de séance	Mme LAVIE Marie-Pierre	☒ Représentant des personnels enseignants
Secrétaire adjoint de séance		☐ Représentant de l'administration ☐ Représentant des personnels ☐ Représentants des parents d'élèves

Nombre de membres présents : Quorum :

Le procès-verbal de la séance du précédent CE réunit le est ☐ approuvé ☐ est refusé

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observations éventuelle de la DGEE
I	Affaires administratives		
II	Affaires pédagogiques		
III	Affaires financières		
IV	Questions diverses		
V	Divers Annexes		
TOTAL			

Date et signature du Secrétaire de séance	Date et signature du Président de séance	Date de transmission à la DGEE
28/01/22	28/01/2022 Lycée Diadème Pirae Le Proviseur Polynésie Française	

****

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à : 17h14.

En l'absence de Madame la Ministre de l'Education, le Proviseur préside la séance.

Madame LAVIE Marie-Pierre, représentante des personnels enseignants est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et précise qu'il a été destinataire de questions diverses émanant des représentants des personnels non enseignants.

Ordre du jour :

CHAPITRE 1 : Partie administrative

- Installation du nouveau conseil
- Installation des différentes commissions
- Le règlement intérieur du Conseil d'établissement

CHAPITRE 2 : Sortie scolaire

CHAPITRE 3 : Questions diverses

Est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'établissement le PV de la séance du 21 octobre 2021.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, demande que soient apportées les modifications telles que demandées sur le procès-verbal du Conseil d'établissement du 25 mai 2021 quant à l'intervention de M. ROCHE Vatea.

Le Président propose à Mme RICOU qu'elle adresse sa proposition de reformulation par courriel afin qu'elle soit intégrée au procès-verbal du 25 mai 2021.

S'agissant du procès-verbal du Conseil d'établissement précédent, Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, fait remarquer que la demande d'ajout d'une précision quant à la présence des élèves du côté du gymnase ne peut avoir été faite par M. ATEM, qui était absent lors du dernier Conseil d'établissement.

Elle propose en page 3 du procès-verbal de corriger la phrase « Une moyenne qui doit-être représentative du niveau scolaire de l'élève et de son assiduité et de sa présence » en supprimant « et de sa présence ».

Au même chapitre consacré au Projet d'évaluation, toujours en page 3, Mme RICOU Christine, Représentante des personnels enseignants, demande que la phrase suivante (« Madame RICOU demande le calendrier de fin du 1er trimestre qui le 21 novembre 2021 ») soit ainsi reformulée : « Madame RICOU demande la confirmation de la date de fin du 1er trimestre. La direction répond que la date retenue est le 21 novembre 2021. »

Mme RICOU fait aussi remarquer qu'au paragraphe suivant il manque la mention « générales » : « Monsieur le Proviseur annonce qu'une réunion d'information est prévue le lundi 15 novembre 2021 à 17h00 et concerne es parents de 1eres et Terminales technologiques. La représentante des personnels enseignants ajoute qu'il manque un « l » : « les parents ».

En fin de chapitre 1, il est fait une remarque sur le fait que le calendrier des stages n'a pas été mis au vote mais simplement présenté.

Mme RICOU indique que dans la partie questions diverses du SNETAA- FO, un paragraphe est répété. Il est proposé de le supprimer.

Mme LAVIE Marie-Pierre, Représentante des personnels enseignants, demande la correction du mot « fonctionnel » en « fonctionnelles » dans le 1er paragraphe consacrées aux questions diverses du SNETAA-FO en page 3.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, demande la reformulation en page 6 de la phrase « Monsieur le Proviseur ne comprend pas la nature de la question ».

Le Président propose à la représentante de retourner sa proposition de reformulation par écrit.

CHAPITRE 1 : Partie administrative

- Installation du nouveau conseil

Le Président présente les membres de droit du Conseil d'établissement. Il présente ensuite les membres élus : les représentants des parents, les représentants des élèves, les représentants des personnels administratifs, d'entretien et de santé, et les personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance. Il souhaite à tous la bienvenue.

Le Président indique que les proviseurs-adjoints, membres de droit siègeront à chaque conseil d'établissement dans la mesure du possible. Il précise qu'un seul aura voix délibérative, les deux autres seront présents à titre d'invités. Mme AGOSTI votera pour ce conseil.

M. GENTNER Gabriel siège en tant que Gestionnaire-adjoint.

Mme DUPUIS Patricia siège au titre de DDFPT, Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques. Le Président précise que sur les deux DDFPT présents, un seul a voix délibérative.

Un représentant des salariés fait partie des membres de droit mais le Président indique qu'il n'a pas reçu la nomination.

Mme PAMBRUN Djamila signale qu'elle a été oubliée. Le Président s'en excuse et indique qu'elle siège au titre de CPE, membre de droit.

- Installation des différentes commissions

Le Président présente les différentes commissions, leurs missions et leur composition.
Dans le temps de présentation, les listes sont complétées pour les représentants des parents d'élèves et les personnels non enseignants.

Le Président présente **la Commission Permanente** : cette instance prépare le Conseil d'Etablissement essentiellement sur les questions d'ordre pédagogique. Elle est précédée d'une réunion du Conseil Pédagogique.

Le **Conseil de Discipline** est une instance qui se réunit sur les problèmes de discipline, pour manquement grave au règlement intérieur. Le Président rappelle les sanctions que le Chef d'établissement peut prendre seul. Pour une exclusion définitive, le Conseil de Discipline doit être réuni. Il peut être convoqué pour un événement qui mérite un débat (consommation répétée de produits stupéfiants, harcèlement ...). Le Président indique que l'an dernier, seul un Conseil de Discipline a été réuni.

Le Président présente le **Conseil de Vie Lycéenne (CVL)**, instance qui n'a pas de valeur réglementaire en Polynésie car la réglementation métropolitaine n'a pas été inscrite dans les du Pays. Il précise que la plupart des lycées ont leur CVL en Polynésie et qu'il existe un Délégué Territorial. Le Président indique

Le Président indique qu'il s'agit d'une instance consultative des élèves où l'on essaie d'associer enseignants, agents, parents d'élèves pour alimenter les débats. L'instance est difficile à faire vivre car les réunions se tiennent nécessairement en journée. Le Président déplore qu'il n'y ait que 6 élèves au CVL cette année au lieu des 10 prévus.

Mme RICOU, Représentante des personnels, fait remarquer qu'il n'y a pas de document concernant cette instance dans le fichier envoyé.

Se proposent de faire partie du Conseil de Vie Lycéenne :
- M. TAURU Raitea, représentant des personnels d'enseignement,
- Mme SCHARWITZEL Temanu, représentante des personnels techniques,
- M. KLOUMAN Serge, représentant des parents d'élèves.

Le Président du Conseil d'établissement présente le **Conseil d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)** et indique que la prochaine réunion de cette instance se tiendra le mercredi 24 novembre à 14h. Il rappelle que Mme AGOSTI Pascale, Proviseure-adjointe, a été missionnée pour être le grand architecte de cette instance, pour piloter le CESC.
Mme AGOSTI présente son rôle.

Le Président présente le **Comité d'hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT)** : c'est une instance importante dans un établissement tel que le Lycée Diadème. Ce Comité a pouvoir délibératif sur l'ensemble des questions de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail. Le Président indique qu'il est difficile à faire vivre parce que les réunions sont multiples dans la vie d'un établissement. La crise sanitaire n'a pas permis de tenir les réunions prévues. Cette année, le Président espère qu'il sera possible de réunir cette instance.

Sa composition est ajustable car il est possible d'adjoindre des experts, au sens général du terme, sur les questions d'hygiène et de sécurité. Le Président propose de prévoir une réunion avant les congés de décembre avec une visite de l'établissement. La visite pourra permettre à chacun de prendre connaissance de l'état et de la situation de l'établissement.

Mme RICOU, Représentante des personnels d'enseignement, propose que des représentants de la mairie soient invités à la visite. Le Président approuve et propose qu'un représentant de la mairie fasse partie du CHSCT.

Le Président présente la **Commission des Fonds Sociaux** : elle est chargée d'instruire les demandes de fonds sociaux. Cette commission se réunit peu car les décisions sont souvent prises dans l'urgence. L'assistante sociale est saisie des difficultés sociales et financières des élèves et en informe le Chef d'établissement qui est habilité, dans le cadre d'une procédure en urgence, à prendre la décision d'octroi. Le Président précise à ce propos que les étudiants ont accès aux fonds sociaux en Polynésie française parce qu'il n'existe pas de CROUS. Les réunions se tiennent lorsqu'il faut débattre et faire des choix, calibrer les aides parce qu'il y a un souci de fonds.

A la question d'un représentant des parents, le Président indique que ces fonds proviennent d'une enveloppe spécifique par le Pays.

M. GENTNER précise qu'il s'agit de crédits d'Etat qui ont été considérablement augmentés compte tenu des difficultés liées à la crise sanitaire, d'un montant de 5,5 millions FCP. Il ajoute que l'établissement n'éprouve pas de difficultés à faire face aux besoins.

Le Président ajoute que cette dotation est fléchée : elle ne peut pas être utilisée dans un autre but. Il demande aux membres du Conseil d'établissement de faire tout signalement auprès de Mme CLARK Heiarii, Assistante sociale, s'il leur semble qu'un élève est en difficulté.

M. LASMEZAS, Proviseur-Adjoint, indique que l'établissement a acquis des cartes SIM pour les élèves sans solution internet durant la continuité pédagogique.

Mme LY Loraine, Représentante des personnels non-enseignants, demande si on épuise les fonds chaque année.

M. GENTNER, Gestionnaire-adjoint, répond qu'ils ne le sont jamais et il précise que l'établissement a reçu un complément récemment de sorte qu'il restera un reliquat pour la rentrée de janvier. Le Président ajoute, pour éviter tout malentendu, que les fonds sont utilisés dès qu'une aide est nécessaire.

Le Président présente la **Commission d'Appel d'Offres** qui, comme son nom l'indique, est réunie lorsque l'établissement doit faire un appel d'offres, dès lors que le montant dépasse le seuil réglementaire de 15 millions FCP.

M. GENTNER précise qu'il peut arriver qu'un appel d'offres soit passé pour des montants inférieurs mais importants.

Le Président indique que la Commission a été réunie l'an dernier pour la gestion du réseau informatique.

Mme RICOU fait observer que cette commission ne figure pas non plus dans le fichier envoyé pour recueillir la participation des membres aux différentes commissions et conseils.

Le Président détaille la composition de cette instance. Se proposent de participer à la Commission d'Appel d'Offres :

- M. KLOUMAN Serge, représentant des parents d'élèves ;
- Mme LAVIE Marie-Pierre, représentante des personnels d'enseignement ;
- Mme LO Vanessa, représentante des personnels d'enseignement.

- **Le règlement intérieur du Conseil d'établissement**

Le Président présente le règlement intérieur du Conseil d'établissement. La version transmise aux membres du Conseil est celle de l'an passé. Le Président précise qu'elle n'a pas été modifiée mais qu'elle peut être amendée sauf pour la première partie car elle pose le cadre réglementaire.

Pour la seconde partie, s'agissant de l'article 1, le Président indique que des séances régulières visent à avoir un bon fonctionnement et éviter un ordre du jour pléthorique. Une séance qui dure au-delà de deux heures peut être interrompue pour être reprise à une date ultérieure.

Le Président évoque le délai de transmission des documents fixé à 10 jours (Article 2) pour souligner que l'équipe de Direction essaie de s'y tenir autant que faire se peut.

Quant à la contrainte des 48h pour le dépôt des questions diverses (Article 3), le Président la justifie en indiquant que ce délai permet à l'Administration d'être en capacité d'y répondre.

Concernant l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement (Article 4), il est précisé qu'il peut être modifié en début de séance mais que cette modification est alors soumise au vote.

S'agissant de la durée globale d'un Conseil d'Etablissement (article 5), le Président propose de modifier celle-ci en la portant à 2h30.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, estime que la formulation actuelle de l'article 5 permet de dépasser la durée inscrite de deux heures. Une concertation est possible pour décider d'arrêter et de surseoir le traitement des questions restantes lors d'une nouvelle réunion du Conseil d'Etablissement.

Le Président indique qu'une interruption de séance peut être demandée lorsqu'il y a un vote pour permettre aux représentants de se concerter sur une question traitée (Article 6).

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, souligne que la publication des PV du Conseil d'Etablissement sur le site internet du Lycée n'est toujours pas effective malgré l'inscription de ce point au règlement intérieur (Article 7). Il est précisé que seront publiées les versions approuvées en Conseil d'Etablissement.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, demande que soit bien précisée la qualité des intervenants dans les PV.

S'agissant de l'obligation à la discrétion inscrite à l'article 8, le Président souligne la nécessité du respect de la confidentialité sur les situations qui peuvent être évoquées lors des séances du Conseil d'Etablissement.

Le Président constate que la liste nominative des membres du Conseil n'a pas été transmise (Article 9). Il indique que cet oubli sera réparé.

L'article 10 n'appelant pas de remarque, le Président soumet au vote l'adoption du Règlement Intérieur ainsi modifié.

Le Règlement Intérieur est approuvé à l'unanimité.

Mme HAREHOE Thilda, Représentante de la Mairie de Pirae, fait remarquer que rien n'est prévu concernant les votes. Le Président propose l'ajout d'un article à cet effet : « Les délibérations sont prises à main levée sauf demande expresse d'au moins l'un des membres. ».

Cet article devient l'article 5 et les articles déjà existants seront décalés d'un cran.

Le Président ne souhaite pas que la demande soit faite de manière systématique et propose aux membres du Conseil de ne recourir au vote à bulletin secret, si nécessaire, qu'au moment de l'examen du budget et de la ventilation de services ou lors d'une question qui fait débat.

Le Président soumet à nouveau au vote le Règlement Intérieur. Il est approuvé à l'unanimité.

<u>CHAPITRE 2 :</u> Sortie scolaire

M. GENTNER, Gestionnaire-Adjoint, évoque la sortie de la classe de 2nde 7 prévue le 3 décembre prochain dans la vallée de la Hamuta. Cette sortie pédagogique comportant une randonnée avec un guide et une collation, est facturée pour la participation des familles à hauteur de 3700FCP par élève. C'est pourquoi cette sortie est soumise à l'avis du Conseil.

M. GENTNER indique que le projet est porté par la professeure principale et enseignante de SVT et qu'il s'inscrit dans la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets.

Le Président précise que les Fonds Sociaux prendraient en charge la participation pour des élèves qui se trouveraient en difficulté pour la régler.

M. ROTUREAU, Représentant des parents d'élèves, demande des précisions sur le montant de cette participation.

M. GENTNER, Gestionnaire-Adjoint, précise que le montant de 3700FCP ne comporte pas de transport puisque les élèves se rendent sur le site à pied. La prestation comporte une randonnée avec un guide, une collation avec des produits locaux et la visite d'un marae.

M. GENTNER estime que c'est le recours aux produits locaux qui doit peser dans le budget. Il précise que l'enseignante a proposé à la classe de mener des actions de vente pour réduire le coût mais que malheureusement, il y a peu d'élèves volontaires pour les tenir.

Mme LAVIE, Représentante des personnels enseignants, souligne qu'effectivement les élèves préfèrent régler le montant de 3700FCP. Ils rechignent à participer à l'action de vente proposée par la professeure qui consiste à vendre des tickets de commande de poulets fumés.

M. GENTNER ajoute que, si l'action de vente portait ses fruits, le montant de la participation des familles serait réduit à 500FCP. Quoi qu'il en soit, il faut qu'un tarif soit fixé, qu'il soit le même pour tous. Ce tarif est de 3700FCP par élève avec la remarque du Président sur le recours aux Fonds Sociaux pour les élèves en difficulté.

M. ROTUREAU, Représentant des parents d'élèves, précise qu'il est intervenu parce que le montant lui semble élevé. Il demande s'il a fait l'objet d'un consensus au sein de la classe.

Le Président admet que le coût est relativement élevé et indique qu'a priori, il n'y a pas de souci de participation de la part des élèves.

Mme LAVIE indique que l'enseignante a hésité à acter cette sortie au vu du devis présenté par le prestataire.

Le Président évoque la possibilité d'autres financements comme un don de la part l'ACE mais précise que dans ce cas le don est réparti pour l'ensemble de la classe. Il ajoute que ce qui est mis au vote c'est la participation maximale des familles. Si des actions permettant de réduire le coût étaient d'ici là menées à bien, le montant serait révisé et les membres du Conseil en seraient avisés.

M. GENTNER indique que le coût du repas serait retiré des factures pour les élèves internes et demi-pensionnaires pour le jour de la sortie.

M. ROTUREAU, Représentant des parents d'élèves, demande s'il y a un détail du budget.

M. GENTNER indique qu'ils ont reçu un document récemment parce qu'il y a eu de changements dans le projet.

Le Président attire l'attention des membres du Conseil sur la date de la sortie, fixée au 3 décembre. Si le montant de la participation n'est pas validé lors de ce Conseil, la sortie ne pourra pas avoir lieu.

M. GENTNER insiste pour rappeler que si le montant pouvait être réduit par un moyen ou par un autre, le changement serait acté. Il pense que la professeure a dû budgétiser la sortie en fonction du devis qui lui a été transmis.

M. ROTUREAU souligne que le montant lui paraît tout de même élevé pour de l'alimentaire.

Mme CADOUSTEAU, Proviseure-Adjointe, rappelle que la prestation comporte une visite des lieux avec l'intervention d'un guide qui accompagne la visite. Elle indique qu'à cela s'ajoute l'utilisation de produits locaux qui ne sont pas tous de saison et qu'à son avis, ces produits ont un coût qui pèse dans le devis.

M. KLOUMAN suggère qu'il y a peut-être un droit de passage à régler aux propriétaires des lieux qui serait répercuté sur le montant demandé par le prestataire.

Mme LAVIE indique que le prestataire a estimé un montant de 3700FCP par personne pour la globalité de la prestation sans plus de détails.

Le Président rappelle que cette sortie s'inscrit aussi dans le cadre d'un projet de classe : la seconde 7 Eco-Warriors est une classe à projet.

Mme HAREHOE Thilda, représentante de la Mairie de Pirae, indique, pour avoir fait des sorties avec des élèves, que ce montant correspond à un *maa tahiti*, raison pour laquelle le coût est élevé. Elle s'étonne que le transport des élèves ne soit pas prévu parce le trajet est long. Généralement, les classes sont transportées en truck et déposées au début de la propriété WALKER. Elle rappelle que, si ce type de projets sont prévus suffisamment à l'avance, la commune peut aider pour le transport en mettant à disposition un bus gratuit. Elle précise que le budget est étudié en mars pour des fonds qui arrivent en juin et reconnait que cela pose des difficultés.

Le Président indique que l'établissement est confronté aux mêmes difficultés sur le manque d'anticipation sur les sorties. Il précise, à décharge, que ces sorties sont le plus souvent des sorties d'opportunité. Il ajoute que c'est la première fois que l'on rencontre une difficulté sur la participation des familles.

Le Président ne souhaite pas faire de critique mais souligne que les équipes vont réfléchir à deux fois avant de proposer un projet qui aurait un coût s'ils se disent que cela donnera lieu à une délibération au Conseil d'Etablissement.

Le Président ajoute qu'il est légitime que le Conseil d'établissement demande des comptes et qu'il demande l'engagement financier des familles. Il souligne à titre personnel qu'à son sens, il s'agit d'une sortie intéressante qui prend sa place dans le projet annuel de la classe Eco-Warriors dans lequel les élèves font une grand nombre de choses et qui suppose un grand investissement.

Mme HAREHOE Thilda, Représentante de la Mairie de Pirae, intervient pour suggérer que l'enseignante fasse appel aux associations de l'environnement pour une aide. Le professeur pourrait s'adresser à M. SAGE Winiki de la FAPE (Fédération des Associations de Protection de l'Environnement.)

Mme CADOUSTEAU, Proviseure-Adjointe indique que la professeure a fait appel aux associations avec des intervenants qui offrent des gourdes ou des casquettes aux élèves. M. VAN DER MAESEN de l'association Antiplastiques a fait une intervention. Mme CADOUSTEAU souligne que le projet de classe consiste à sensibiliser les élèves à l'environnement c'est-à-dire au tri des déchets, à la protection de la faune et à la découverte de la végétation. C'est pourquoi l'enseignante a estimé que la visite de la vallée de la Hamuta concourrait parfaitement au projet de sa classe. Mme CADOUSTEAU indique aussi que la visite de la Hamuta a un autre objectif : c'est une sortie gratifiante et valorisante pour une classe qui s'investit énormément.

M. ROTUREAU indique qu'une aide pourrait être demandée à la FAPE parce qu'elle reçoit des subventions du gouvernement polynésien.

Le Président propose, dans l'immédiat, que le Lycée participe à hauteur de 1000CP par élève pour réduire la participation des familles à 2700FCP.

Mme LAVIE, Représentante des personnels enseignants, indique l'Association Culturelle et Education apportera fort probablement une contribution au projet sous réserve que les élèves participent à la tenue de la buvette du matin.

Un représentant des parents d'élèves réitère l'étonnement qu'aucun transport n'ait été prévu.

Mme CADOUSTEAU indique que l'enseignante a effectué le trajet à pied et c'est elle-même qui a décidé de ne pas solliciter de transport.

Mme LAVIE rappelle qu'avant la crise sanitaire, l'ensemble des élèves de classes de seconde réalisait à pied le trajet allant du lycée à l'héliport du Belvédère.

Mme LY, Représentante des non enseignants indique que le trajet prend deux heures à un rythme tranquille. Elle précise que le tarif habituel de cette visite pour les adultes est de 6000FCP et que celui proposé à la classe est un prix de groupe pour les élèves.

Le Président met au vote une participation maximale des familles à 2700FCP.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

CHAPITRE 3 : Questions diverses

Questions diverses présentées par les agents « IA OAOA TATOU »

1. Signalement de non-respect des consignes d'interdiction de consommation alimentaires dans chaque bâtiment.

Le Président indique qu'il fera un rappel sur ce sujet car cela n'est pas acceptable : cela pose un problème d'entretien et cela attire des nuisibles lorsque l'on laisse des déchets alimentaires dans les poubelles à l'intérieur de salle. Des traitements sont faits pour se débarrasser des rats mais si on laisse de quoi les attirer, ces traitements sont vains. Il rappelle que la réglementation est claire : le seul endroit où on a le droit de manger, c'est à la restauration et uniquement les repas produits par l'établissement. Il souligne qu'il y a une certaine tolérance à ce sujet mais qu'il faut éviter de créer des situations qui posent un problème.

2. Climatisation en marche avec fenêtres grandes ouvertes.

Le Président admet que l'on constate de plus en plus de gaspillage d'énergie avec des climatiseurs qui tournent alors que les salles sont ouvertes. Il ajoute que l'on trouve le soir des salles avec des lumières qui ne sont pas éteintes. Cela sera ajouté à une communication de rappels à l'ensemble des personnels et aux élèves.

M. TAURU Raitea, Représentant des personnels enseignants, suggère que des réglettes soient posées au bas de certaines portes qui laissent passer l'air climatisé.

Le Président note cette proposition reconnaissant qu'il y a un réel problème d'isolation dans l'établissement mais pas seulement : on constate cela dans bien des lieux en Polynésie.

Le Président appelle les membres du Conseil à constater l'amélioration globale du bâti de l'établissement. Il remercie en cela les agents qui sont très investis dans ce domaine.

Le Président reconnaît que des choses peuvent encore être améliorées et que l'on peut entendre que cela n'aille pas assez vite. C'est aussi l'intérêt de ces questions diverses.

Sur le sujet de l'énergie, le Président indique que la climatisation de l'internat a commencé. Les agents ont été sollicités pour intervenir sur les impostes pour les fermer, pour réaliser une isolation autant que faire se peut et éviter le gaspillage d'énergie.

M. GENTNER indique que la climatisation est quasiment opérationnelle.

Le Président souligne que l'établissement s'était engagé à ce que cela soit opérationnel pour le retour des vacances de janvier.

M. GENTNER informe le Conseil d'établissement que le budget de cette amélioration de l'accueil des internes approche les 9 millions de francs CP, sur fonds propres de l'établissement. Il s'agit bien de répondre à l'objectif de réussite de nos élèves et cela passe par l'amélioration des conditions de travail de nos élèves. Cela prend du temps comme pour la rénovation du Centre de Documentation mais cela finit par se faire, souligne le Président.

3. *Demande le soutien des professeurs pour aider les agents à maintenir les salles de classes propres et rangées.*

Cette question liée à la première fera l'objet également d'un rappel pour que les personnels veillent à la fin de leur cours à la propreté de la salle. Il précise qu'il ne s'agit pas de leur demander de faire le ménage mais il n'est pas acceptable que l'on quitte une salle dans laquelle les élèves ont laissé des boulettes de papier. L'important est que chacun veille à ce que les élèves aient mis dans la poubelle l'essentiel des déchets. Il est nécessaire de faire ce rappel pour faciliter le travail des personnels d'entretien.

M. AMARU Manuiti, Représentant des personnels non-enseignants, indique qu'ils trouvent aussi régulièrement des chaises qui ne sont pas alignées voire reléguées au fond de la salle et les personnels d'entretien se lassent de devoir les remettre en place de manière réitérée. Ils demandent que les personnels enseignants veillent également au rangement.

Mme LAVIE, Représentante des personnels enseignants, soutient la demande des personnels d'entretien.

Le Président souligne que dans un établissement aussi important que le Lycée Diadème, il serait difficile de demander aux enseignants de faire poser les chaises sur les tables ne sachant pas s'ils sont les derniers ou pas à occuper la salle.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, suggère d'afficher à nouveau les emplois du temps sur la porte des salles.

Le Président ne croit pas que cette disposition, précédemment adoptée, change les choses.

M. AMARU Représentant des personnels non-enseignants, indique que certains personnels enseignants n'ont toujours pas les clefs des salles et les laissent donc ouvertes.

Le Président ajoute qu'un certain nombre d'enseignants vont dans des salles qui ne leur sont pas attribuées.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, signale que l'on refuse de donner des clefs à des remplaçants au prétexte qu'ils n'ont cours qu'une heure ou deux dans certains bâtiments.

Le Président répond que cela n'a pas de raison d'être.

M. GENTNER ajoute qu'il n'est pas au courant de telles situations. Une vérification sera faite.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants, demande des nouvelles des cartes magnétiques.

M. GENTNER répond que cette question est toujours en cours d'étude.

4. *Peut-on rénover les sanitaires délabrés du bâtiment T ?*

4. *Peut-on rénover les sanitaires délabrés du bâtiment T ?*

Le Président constate qu'ils sont dégradés mais il fait savoir que, pour l'heure, leur réfection n'a pas été programmée. Une réflexion doit être menée. A titre d'information, le Président informe les membres du Conseil que M. GENTNER et lui-même rencontreront les encadrants des personnels ATRF pour faire le point sur les travaux, recentrer les interventions qui concernent différents terrains. Il est nécessaire de fixer les objectifs pour aller au bout de ces derniers. Dès lors que l'on reçoit la dotation de fonctionnement, il faut réfléchir aux chantiers à mener l'année prochaine.

Pour en revenir à l'objet de la question et à l'ensemble du bâtiment T, le Président indique que le carrelage des couloirs sera refait comme les plafonds mais ne peut préciser les échéances. Il fait savoir toutefois qu'il y a d'autres bâtiments dans lesquels les toilettes sont très dégradées et que c'est une tâche ardue que de programmer leur réfection.

Mme DUPUIS Patricia, Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques suggère une rénovation suivant le modèle des stations-services.

Le Président craint qu'à changer toutes les cuvettes, cela risque d'être lourd.

M. GENTNER estime qu'il faut une réfection complète mais avec le concours de la DGEE.

M. TAURU, Représentant des personnels enseignants, souligne qu'à son sens, les toilettes du bâtiment T sont insalubres, cela stigmatise les élèves Bac Pro des formations industrielles qui fréquentent principalement ce bâtiment.

Le Président indique que ce bâtiment est difficile à surveiller à telle enseigne que le GIGN a demandé à s'y entraîner. Il précise que des rondes sont faites pour surveiller les différents espaces du labyrinthe qu'il constitue. Le Président souligne que le problème est double : il faut rénover le lieu mais de quelle manière car, hors présence de surveillants, les élèves s'approprient le lieu comme ils l'entendent en y faisant des choses inavouables, entre la consommation de produits stupéfiants et la prise de vidéos.

5. *Encourager et favoriser le corps enseignant à l'utilisation de PRONOTE pour signalements divers et demandes de travaux.*

Le Président fait savoir qu'il ne comprend pas la question dans la mesure où un enseignant qui n'utilise pas l'onglet Missions, ne peut obtenir que des travaux soient faits. Il interroge les représentants des personnels sur l'utilisation de cet onglet.

Mme RICOU, Représentante des personnels enseignants et Mme LY Loraine, Représentante des personnels non-enseignants, répondent que tous les enseignants ne l'utilisent pas forcément.

M. AMARU précise que certains s'adressent directement aux agents pour formuler leur demande.

Le Président conseille, dans ce cas, de refuser d'y répondre tant que la demande n'a pas été saisie sur PRONOTE d'autant qu'à son avis, l'onglet est très simple d'utilisation.

Mme LAVIE abonde dans ce sens mais fait savoir qu'il faut parfois faire des rappels sur cet onglet. Elle fait savoir, à titre d'exemple, que l'ACE attend toujours que son coffre-fort soit déplacé et installé dans le nouveau local. Elle entend que, lorsque la tâche demandée consiste à simplement vérifier la fermeture d'une fenêtre, les collègues se contentent d'interpeler à l'oral l'un des encadrants des personnels ATRF pour que cela soit rapidement réalisé.

Le Président souligne que les agents sont très sollicités et indique que la gestion des priorités va être vérifiée car il ne faudrait pas que certaines demandes soient enterrées.

6. *En raison de l'évolution du service de la logistique à exécuter des tâches de maintenance en parallèle du service concerné ainsi que pour des raisons de sécurité et de coordination de chacun, il semblerait correct qu'un suivi sérieux des missions attribuées à chaque service soit enregistré de manière officielle comme cela se fait sur PRONOTE.*

Le Président indique ne pas bien comprendre la question.

M. GENTNER pense qu'il s'agit d'évoquer le problème d'organisation interne entre les deux équipes. Il suggère aux représentants de traiter cela à un autre moment.

7. *Qu'en-est-il du local des agents ?*

Le Président indique que le sujet est réglé puisque la zone tampon n'existe plus, les agents peuvent donc s'approprier le lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37.

La secrétaire de séance

Mme Marie-Pierre LAVIE

Le Président de séance

M. Philippe BEUCHOT

Lycée du Diadème-Pirae ★ Le Proviseur ★ Polynésie Française